

Alpha MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 Toulouse

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31
décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

SEL D.D.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Montpellier

45 rue Jeremy Bentham
34473 Pérols

Deloitte & Associés
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Alpha MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 Toulouse

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent six euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

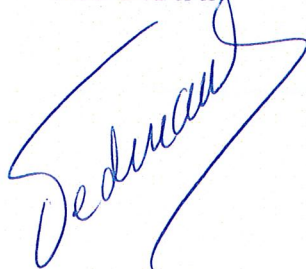
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Pérols et Balma, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

SEL D.D.A.



Marc PEDUSSAUD
Associé

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT
Associé



Le montant global des rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (article L.225-115) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 395.906,78 Euros.

Fait à Toulouse, le 15 avril 2018

Mr Hervé Martin
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several vertical and curved lines.